

ANNEXE G. MÉTHODES DE CALCUL DE LA PERFORMANCE

Les calculs de la performance permettent non seulement d'évaluer l'atteinte des objectifs, mais également de déterminer les points forts et les points faibles des actions du plan de gestion. Leurs résultats permettront d'apporter périodiquement les correctifs nécessaires pour améliorer les mesures mises en place. Les calculs présentés ici proviennent du *Manual on Generally Accepted Principles (GAP) for Calculating Municipal Solid Waste System Flow*. Ils peuvent être appliqués à tous les types de résidus et d'activités (collecte des matières recyclables, collecte des matières putrescibles, récupération des RDD, etc.). D'autres indicateurs de performance pourront être créés au besoin, par exemple pour évaluer spécifiquement l'aspect de la sensibilisation.

Calcul du rendement

Ce calcul permet de mesurer les quantités moyennes de matières récupérées par personne et par année. Il s'agit du rapport entre la quantité de matières recyclables collectées annuellement sur le territoire de planification et le nombre de personnes ou de portes desservies.

$$\text{Rendement annuel moyen (t.m./personne/an)} = \frac{\text{Quantité annuelle de matières collectées (t.m./an)}}{\text{Nombre de personnes (ou portes) desservies par la collecte}}$$

Taux annuel de récupération

Cet indicateur permet de connaître le niveau de performance du programme de récupération des matières résiduelles ainsi que le niveau d'atteinte de l'objectif de récupération fixé. Il s'agit du rapport entre les quantités de matières recyclables récupérées annuellement et les quantités annuelles de matières recyclables potentiellement disponibles.

$$\text{Taux annuel de récupération (\%)} = \frac{\text{Quantité annuelle de matières collectées (t.m./an)}}{\text{Quantité annuelle de matières potentiellement disponibles (t.m./an)}} \times 100$$

Taux de participation

Ce calcul permet de connaître le niveau de participation de la population du territoire. Il permet de cibler les secteurs où la participation est plus faible et d'y accentuer, entre autres, la sensibilisation afin d'augmenter la performance de la collecte sélective. Il s'agit du rapport entre le nombre de ménages ayant participé au programme de collecte sélective au moins une fois (la période de temps choisie dépend de la fréquence de collecte) et le nombre de ménages desservis par cette collecte.

$$\text{Taux de participation (\%)} = \frac{\text{Nombre de portes ayant participé}}{\text{Nombre de portes desservies}} \times 100$$

Taux annuel de diversion

Le taux annuel de diversion correspond au pourcentage de matières résiduelles détournées de l'élimination. Ce calcul est peut-être le plus difficile de tous à effectuer puisqu'il fait intervenir toutes les données incluses dans le bilan annuel (total des résidus générés sur le territoire). Certaines de ces données peuvent s'avérer peu accessibles. Elles doivent entre autres exclure les rejets issus du tri des matières recyclables. Ce calcul consiste à mettre en relation la quantité annuelle de résidus mis en valeur avec la quantité totale de résidus générés annuellement sur le territoire.

$$\text{Taux annuel de diversion (\%)} = \frac{\text{Quantité annuelle de matières résiduelles valorisées (t.m./an)}}{\text{Quantité annuelle de matières résiduelles générées (t.m./an)}} \times 100$$